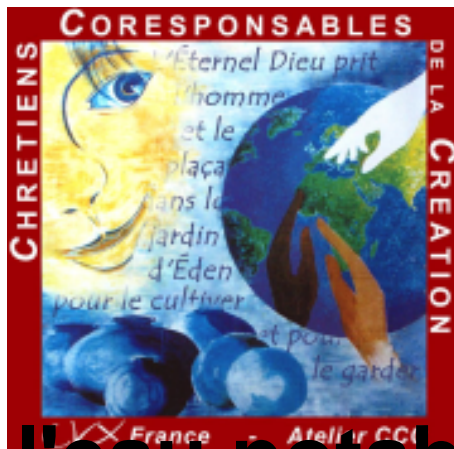


<http://ccc.cvxfrance.com/L-acces-a-l-eau-potable-devient-un-droit-de-l>



# L'accès à l'eau potable devient un droit de l'homme

- Monde -



Date de mise en ligne : vendredi 13 août 2010

---

Copyright © Atelier CVX CCC - Tous droits réservés

---

Le 28 juillet dernier, l'assemblée générale de l'ONU a reconnu l'accès à une eau de qualité et à des installations sanitaires comme un droit de l'homme au même titre que le droit à l'alimentation.

Cette nouvelle est tout à fait en ligne avec une demande importante de la doctrine sociale de l'Eglise Catholique (voir Compendium de la doctrine sociale, articles 484 et 485 ci-dessous)

Nous sommes heureux de partager cela avec vous, d'autant qu'il existe un groupe de travail de la CVX à l'ONU New York dont le point d'attention particulier est l'eau.

*484 Le principe de la destination universelle des biens s'applique naturellement aussi à l'eau, considérée dans les Saintes Écritures comme symbole de purification (cf. Ps 51, 4 ; Jn 13, 8) et de vie (cf. Jn 3, 5 ; Ga 3, 27) : « En tant que don de Dieu, l'eau est un élément vital, indispensable à la survie et, donc, un droit pour tous ». 1009 L'utilisation de l'eau et des services y afférents doit être orientée vers la satisfaction des besoins de tous et surtout des personnes qui vivent dans la pauvreté. Un accès limité à l'eau potable a une incidence sur le bien-être d'un très grand nombre de personnes et est souvent la cause de maladies, de souffrances, de conflits, de pauvreté et même de mort ; pour être résolue de manière adéquate, cette question « doit être cernée de façon à établir des critères moraux fondés précisément sur la valeur de la vie et sur le respect des droits et de la dignité de tous les êtres humains ».*

*485 L'eau, de par sa nature même, ne peut pas être traitée comme une simple marchandise parmi tant d'autres et son usage doit être rationnel et solidaire. Sa distribution fait traditionnellement partie des responsabilités d'organismes publics car l'eau a toujours été considérée comme un bien public, caractéristique qui doit être conservée même si sa gestion est confiée au secteur privé. Le droit à l'eau, comme tous les droits de l'homme, se base sur la dignité humaine et non pas sur des évaluations de type purement quantitatif, qui ne considèrent l'eau que comme un bien économique. Sans eau, la vie est menacée. Le droit à l'eau est donc un droit universel et inaliénable.*